

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 juillet 2021**

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 7 Représentés : 3 Date convocation : 05/07/2021 Date affichage : 05/07/2021	L'an deux mille dix neuf Le 12 juillet 2021 à 18 h 00 Le Conseil Municipal de la commune de VINDRAC- ALAYRAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline BOYER, Maire Présents : Madame Patricia CARUANA-GIGLIA, Madame Sandrine CERE, Monsieur Jean-Christian BOHÈRE, Madame Véronique CHEVALIER, Madame Océane MIGUEL, Monsieur Bernard RETARD Représentés : Madame Marie-Laure BÉCEL par Monsieur Jean-Christian BOHÈRE, Madame Sandra BERAIL par Madame Sandrine CERE, Monsieur Francis ROBILLARD par Madame Céline BOYER Absent Excusé : Monsieur Eric CHEVALIER Secrétaire de séance : Madame Sandrine CERE
---	--

Madame Le Maire ouvre la séance. Le précédent procès verbal étant approuvé, Madame Le Maire passe à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes relative à l'inscription de la liste des voies de la commune de LAPARROUQUIAL dites "d'intérêt communautaire" et à la création d'un service intercommunal DECI. DE 2021 017

Le Conseil Municipal de la commune de Vindrac-Alayrac,

Entendu que, consécutivement à la délibération de la commune de LAPARROUQUIAL du 21 septembre 2018 ; par délibération en date du 29 juin 2021 et au titre de l'article L 5211-16 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse a décidé de compléter l'annexe 1 de ses statuts et d'y inscrire la liste des voies de la commune de LAPARROUQUIAL, dites "d'intérêt communautaire" comme elles se doivent d'y figurer au titre des :

- **"Compétences optionnelles (article L5214-16 du CGCT) - A - Création, aménagement et entretien de voirie intercommunale" :**

3° "Création, aménagement et entretien de la voirie" (Tableau annexe 1)

Entendu que, consécutivement à la délibération du Conseil Communautaire du 10 octobre 2018 où le Conseil Communautaire avait décidé de créer un service intercommunal DECI (défense extérieure contre l'incendie) et de s'en doter à compter du 1er janvier 2019 ; par délibération en date du 29 juin 2021 et au titre de l'article L 5211-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse a décidé de l'inscrire dans ses statuts au titre du **3** de ses compétences à titre facultatif :

- **"Compétences à titre facultatif " - 3/ Service Incendie et Secours.**

b/ Mise en place et gestion du Service Public DECI (Défense extérieure contre l'incendie) :

- Contrôle et entretien des PEI sur l'ensemble des communes membres de la 4C,
- Convention passée entre la 4C et les communes membres.

Vu le rapport de Madame le Maire,

- **APPROUVE** l'inscription de la liste des voies de la commune de LAPARROUQUIAL

- **APPROUVE** l'inscription portant sur la création d'un service intercommunal de Défense extérieure contre l'incendie
- **VALIDE à l'unanimité** des membres présents et représentés la modification des statuts proposés.

Délibération portant détermination du taux de promotion pour les avancements de grade. DE 2021 018

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 10 juin 2021,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le ratio d'avancement de grade pour la collectivité à 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

- **DÉCIDE** d'adopter le ratio ainsi proposé.

Le Conseil Municipal a validé la proposition de convention de la mise à disposition du terrain Square Olympe de Gouges pour l'association "les gourmandises vindracaises".

PLUi

Suite aux différentes réunions avec le bureau d'étude, la commune de Vindrac aurait la possibilité de mettre une zone en "stecal". Cela permettrait d'allouer une superficie supplémentaire en zone C. Si tel est le cas, certaines parcelles appartenant à la commune pourraient devenir constructibles.

Divers

Voie verte : une réunion est prévue lundi matin avec la commune de Labarthe-Bleys pour continuer de faire avancer le projet.

Départ à la retraite de l'agent technique fin d'année. Une réflexion est engagée pour son remplacement.

L'APREV (association pour la sauvegarde de l'église) organise 2 projections de film dans les jardins du presbytère, les 8 août et 11 septembre prochains.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le Maire,

Céline BOYER

Suivent les signatures des membres présents,

BÉCEL Marie-Laure Pouvoir à Jean-Christian BOHÈRE	BERAIL Sandra Pouvoir à Sandrine CERE	BOHÈRE Jean-Christian
---	---	-----------------------

CARUANA-GIGLIA Patricia	CERE Sandrine	CHEVALIER Eric
CHEVALIER Véronique	MIGUEL Océane	RETARD Bernard
ROBILLARD Francis Pouvoir à Céline BOYER		